

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

GALÉNIQUE - NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 91 44 05 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

GALENIQUE - NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir les compétences suffisantes pour mettre en œuvre des préparations pharmaceutiques particulières utilisées en officine, en assumant sa fonction dans le respect des règles de la déontologie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en galénique,

dans le respect des règles de déontologie et d'hygiène, à partir d'un cas concret usuel proposé par le chargé de cours,

- ◆ de réaliser une préparation pharmaceutique de base en respectant les lignes directrices des Bonnes Pratiques de Préparations de Médicaments en Officine ;
- ◆ de mettre en œuvre des techniques élémentaires nécessaires aux méthodes de dosage gravimétriques et volumétriques dans la préparation du médicament demandé ;
- ◆ de dégager les conditions de délivrance de la préparation demandée ;
- ◆ de poser une réflexion éthique témoignant d'une prise de distance par rapport à l'exercice de la profession ;

en pharmacie,

- ◆ d'indiquer, de justifier et d'illustrer :
 - ◆ l'usage thérapeutique de spécialités et de produits chimiques courants,
 - ◆ l'implication de différents modes d'administration dans la vitesse d'action du

- ♦ médicament ou du produit chimique,
- ♦ les principes généraux du devenir du médicament dans l'organisme,
- ♦ les composants de la ration alimentaire équilibrée aux différentes étapes de la vie ;
- ♦ d'identifier les signes conventionnels d'une ordonnance ;
- ♦ d'étiqueter des préparations magistrales en ayant la liste des toxiques à disposition ;
- ♦ de traduire en langage courant des termes médicaux et pharmaceutiques les plus utilisés et inversement ;

en assistant pharmaceutico-technique : stage – niveau 1,

au travers de son cahier de stage, de ses échanges avec le chargé de cours qui le supervise et/ou du rapport du maître de stage,
dans une situation concrète de réception d'une commande,

- ♦ de procéder à sa vérification
- ♦ de relever les manquements (altération de conditionnement, manquants,...) et de gérer ceux-ci ;
- ♦ de stocker les produits reçus selon les usages réglementaires et l'organisation de l'officine ;
- ♦ de signaler au maître de stage tout problème relevé ;
- ♦ de vérifier l'adéquation de la commande avec le stock informatique ;

dans une situation concrète de préparation galénique courante,

- ♦ d'identifier les produits entrant dans la préparation ;
- ♦ de préparer ces produits ;
- ♦ de réaliser la fiche de pesée ;
- ♦ de rédiger le protocole opératoire ;
- ♦ de réaliser la préparation ;
- ♦ de vérifier après réalisation ses produits, ses pesées et l'aspect général de la préparation ;
- ♦ de remettre en place les produits utilisés ;
- ♦ de nettoyer et de ranger son matériel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « GALENIQUE - NIVEAU 1 »,
« PHARMACIE – NIVEAU 1 » et « ASSISTANT PHARMACEUTICO-TECHNIQUE :
STAGE – NIVEAU 1 » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Galénique	CT	B	34
Laboratoire de galénique	CT	S	38
3.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90

4. PROGRAMME

4.1. Galénique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les formes particulières telles que collyres, injectables, aérosols, systèmes transdermiques ;
- ◆ de décrire les procédés de stérilisation, en particulier ceux appliqués aux préparations ophtalmiques ;
- ◆ de vérifier la validité des prescriptions.

4.2. Laboratoire de galénique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser les préparations particulières (collyres, aérosols, ...) en respectant les consignes imposées et en appliquant correctement les lignes directrices des Bonnes Pratiques de Préparations de Médicaments en Officine.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en menant une démarche scientifique cohérente:

dans le respect des règles de déontologie et d'hygiène, à partir d'un cas concret usuel proposé par le chargé de cours,

- ◆ de réaliser une préparation pharmaceutique particulière en respectant les lignes directrices des Bonnes Pratiques de Préparations de Médicaments en Officine ;
- ◆ de mettre en oeuvre des techniques nécessaires aux méthodes de dosage gravimétriques et volumétriques dans la préparation du médicament demandé ;
- ◆ de dégager les conditions de délivrance de la préparation demandée ;
- ◆ de poser une réflexion éthique témoignant d'une prise de distance par rapport à l'exercice de la profession.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du modèle opératoire,
- ◆ l'adéquation du conditionnement,
- ◆ la précision de l'étiquetage,
- ◆ le temps nécessaire à la réalisation de la préparation,
- ◆ la pertinence de sa réflexion.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un pharmacien pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en officine ouverte au public.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En laboratoire de galénique, il n'y aura pas plus d'un étudiant par poste de travail.